

- 28 juillet 2018
- La Tribune
- CLAUDE PLANTE [claud.plante@latribune.qc.ca](mailto:claud.plante@latribune.qc.ca)

## La région se serre les coudes

SHERBROOKE — La Ville de Magog et la MRC de Memphrémagog prendront diverses mesures pour empêcher la propagation et diminuer les risques de bris aux infrastructures sous-marines liés à la moule zébrée dans le lac Memphrémagog.



— PHOTO LA TRIBUNE, ARCHIVES, JESSICA

**GARNEAU Malgré les mesures prises pour empêcher la moule zébrée de s’implanter dans le lac, Memphrémagog Conservation a annoncé cette semaine avoir détecté sa présence.**

Selon la coordonnatrice de la Division de l’environnement à la Ville de Magog, Josiane K. Pouliot, « il n’y a malheureusement pas de solution pour éradiquer la moule zébrée maintenant qu’elle occupe le lac ».

« Par contre, nous pouvons prendre divers moyens pour l’empêcher de proliférer et surtout, de causer des dégâts aux conduites d’eau installées dans le lac, sources d’eau potable pour les villes de Sherbrooke et de Magog. »

Une surveillance accrue permettra de prévenir les bris de ces infrastructures, ajoute-t-elle. « Nous allons aussi redoubler d’efforts pour empêcher qu’elle se propage à d’autres lacs de la région », dit-elle dans un communiqué de presse.

« Comme il s’agit d’un important problème qui s’étend bien au-delà de la ville de Magog, nous devons travailler en collaboration et en concertation avec les autres municipalités et les experts régionaux et provinciaux en la matière. »

Rappelons que malgré les mesures prises pour empêcher la moule zébrée de s’implanter dans le lac estrien, l’organisme Memphrémagog Conservation inc. (MCI) a annoncé plus tôt cette semaine avoir détecté sa présence.

On précise que la présence des moules zébrées dans le lac n’affecte pas la qualité de l’eau de baignade ni celle de l’eau potable.

RÉFLEXION COMMUNE

Une première rencontre a réuni des responsables de la MRC de Memphrémagog, des Villes de Magog et Sherbrooke, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, de la direction du MCI ainsi que de la biologiste Isabelle Picard qui a rédigé une première évaluation de l'état de la situation. L'objectif était de faire un bilan préliminaire et d'entamer une réflexion commune sur des pistes de solution à court, moyen et long terme, précise-t-on.

Mme Pouliot ajoute qu'« à court terme, il est prévu d'effectuer une série d'analyses afin d'évaluer si le milieu est propice à une propagation rapide ou si elle sera plus lente. Ce constat aidera à déterminer le type d'interventions que nous aurons à faire ».

Par ailleurs, tous les intervenants du comité ad hoc s'entendent sur le fait que la sensibilisation des utilisateurs des plans d'eau est primordiale. Ils expliquent que la lutte contre la propagation ne vise pas exclusivement les moules zébrées, mais aussi plusieurs autres espèces exotiques envahissantes qui pourraient s'installer dans le lac Memphrémagog et ailleurs.

La collaboration de tous ceux qui utilisent des embarcations sur les plans d'eau est primordiale, fait-on remarquer. Ainsi, le lavage doit être non seulement maintenu, mais intensifié et mieux encadré, puisqu'il est un des moyens qui permettent d'exercer un certain contrôle sur la propagation des espèces envahissantes.

Le lavage devrait également se faire à la sortie de l'eau pour empêcher d'affecter d'autres lacs et cours d'eau. Les infrastructures actuelles à la Ville de Magog ne permettent pas d'offrir ce service, mais les propriétaires d'embarcations peuvent mettre en pratique les recommandations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

On doit inspecter le bateau, la remorque et tout le matériel utilisé avant et après la pêche ou la navigation de plaisance. Il faut enlever la boue, les plantes, les poissons et les autres résidus visibles pour les jeter aux ordures. On doit porter attention à la cale, à la coque, au moteur et au vivier ainsi que vidanger l'eau de l'embarcation.

Le bateau et la remorque doivent être rincés à haute pression à l'eau chaude de 40 degrés et plus.